

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 132/2026

Autorisant l'installation d'une benne et d'un atelier de forage devant le 14 rue Ronsard

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route

Vu le code de la voirie routière,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le code pénal

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la délibération n°06-035-06/2026 du 24/06/2026 fixant les redevances d'occupation du domaine public.

Vu la demande formulée monsieur El hadji Ndiogou NIANG de la société TEMSOL IDF - 74 avenue du président Kennedy – 91170 VIRY CHATILLON pour l'installation d'une benne et d'un atelier de forage ainsi que la réservation de deux places de stationnement devant le 14 rue Ronsard.

ARRETE

Article 1 : Du 17/08/2026 jusqu'au 13/11/2026, une benne et un atelier de forage seront installés devant le 14 rue Ronsard.

Article 2 : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

Article 3 : A la fin des travaux, un contrôle sera effectué conjointement avec la police municipale. **En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de la société TEMSOL IDF demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.**

Article 4 : Le bénéficiaire s'acquittera d'une somme deux mille deux cent soixante-huit euros (2268 euros) au Trésor public de Meaux. Soit 534€ pour l'installation d'une benne et 534€ pour l'installation d'un atelier de forage et 1200€ pour la réservation de deux places de stationnement.

Article 5 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur El hadji Ndiogou NIANG de la société TEMSOL IDF



Fait à Crégy-lès-Meaux le 14/08/2026
P/Le Maire, *empêché*
M. Christophe VAMBRE
La 1^{ère} Adjointe,
Karine PGAUTER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX

01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr